

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12
Pouvoirs : 1

Pour 12
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
30/05/2023
Date d'affichage :
12/06/2023

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,
Le six juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN),
Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/06/041 : Création d'un poste saisonnier pour les services techniques été 2023 - complément

Monsieur le maire rappelle la délibération N°2022/04/042 du 04 avril 2022 portant notamment création des postes saisonniers pour les Services Techniques.

Il indique en outre que l'un des agents permanents travaillant l'été aux services techniques a fait valoir ses droits à la retraite au 01/04/2023 et que pour pouvoir faire la transition entre les différents postes vacants, et ainsi pouvoir assurer la continuité du service, il apparaît nécessaire de recruter un agent saisonnier cet été pour renforcer les effectifs des services communaux et faire le lien comme suit :

1/ Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 1er juin 2023 au 30 novembre 2023

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **DECIDE** de créer le poste saisonnier dans les conditions précitées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer le contrat correspondant ;
- **ASSURE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

